
MADAGASCAR

INTRODUCTION

MADAGASCAR affiche un revenu national brut par habitant de 430 USD, qui progresse de 4 % par an en moyenne depuis 2005 (WDI, 2011). Madagascar possède une population de 19.6 millions d'habitants en 2009, dont 68 % (soit 13 millions de personnes) vivent actuellement sous le seuil de pauvreté établi à 1.25 USD par jour (WDI, 2011). En 2010, le taux de pauvreté est estimé à 76.5 % selon l'enquête périodique auprès des ménages (EPM-2010) réalisée par l'Institut national de la statistique. Cependant, l'enquête périodique relève une hausse du taux de pauvreté en 2010 qui est estimé à 76.5 %.

Le pays a connu un taux moyen de croissance de son revenu national brut de 1 % de 2000 à 2009 avec un maximum de 7 % en 2003 et un minimum de -15 % en 2002 (WDI, 2011). Le pays a connu des troubles sociopolitiques graves qui ont contribué pour beaucoup à la faiblesse de ses performances économiques et sociales. L'aide publique au développement (APD) s'est élevée en moyenne à 770 millions USD par an de 2000 à 2009, soit 42 USD par habitant. Entre 2008 et 2010, une forte chute a été observée avec l'APD nette qui est passée de 842 millions USD en 2008 à 445 millions USD en 2009 et 434 millions USD en 2010 (OCDE, 2011a). Cette chute de près de 50 % témoigne de la gravité de la crise avec la non reconnaissance des autorités de transition arrivées au pouvoir en mars 2009.

La communauté des donateurs a réagi à la crise politique de plusieurs façons. Un premier groupe a progressivement suspendu ses aides, parfois au moyen de décisions juridiques. Parmi les donateurs de ce premier groupe, la Banque mondiale a progressivement repris une partie de ses versements en 2009 et en 2010 tandis que les institutions de l'Union européenne ont maintenu la suspension de toute nouvelle programmation. Un deuxième groupe de donateurs a poursuivi son aide à l'exception de l'appui budgétaire qui a été redistribué par d'autres canaux. Ces donateurs ont employé des solutions de repli qui se sont parfois écartées des critères de la Déclaration de Paris dans le but de maintenir leur aide. Dans ce deuxième groupe, le système des Nations Unies a augmenté le volume de ses versements pour faire face aux besoins les plus urgents en matière de santé et de sécurité alimentaire. Tous les donateurs ont continué autant que possible à mettre en œuvre leur aide dans le respect des critères de l'efficacité de l'aide et ont concentré leurs efforts au niveau des communes et groupes vulnérables. ■

TABLEAU 1 :
Niveaux de référence
et objectifs-cibles
pour 2010

	INDICATEURS	2005 RÉFÉRENCE	2007	RÉSULTAT 2010	CIBLE 2010
1	Les partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles	C	C	D	'B' ou 'A'
2a	Des systèmes nationaux fiables de gestion des finances publiques	3.0	3.5	2.5	3.5
2b	Des systèmes nationaux fiables de passation des marchés	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Pas de cible
3	Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	--	87%	46%	85%
4	Renforcement des capacités par un soutien coordonné	--	71%	77%	50%
5a	Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	--	21%	12%	Pas de cible
5b	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	--	26%	13%	Pas de cible
6	Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	--	48	56	Pas de cible
7	L'aide est davantage prévisible	--	79%	59%	Pas de cible
8	L'aide est non liée	92%	83%	92%	Plus de 92%
9	Utilisation de procédures ou dispositifs communs	--	44%	9%	66%
10a	Missions sur le terrain conjointes	--	24%	7%	40%
10b	Travaux analytiques par pays coordonnés	--	42%	29%	66%
11	Cadres axés sur les résultats	C	C	D	'B' ou 'A'
12	Responsabilité mutuelle	Non disponible	N	N	0

TABLEAU 2 :
Tirer les enseignements
des réussites et des défis

	RÉUSSITE OU OBSTACLE	ENSEIGNEMENT TIRÉ OU ACTION PRIORITAIRE
Appropriation	Obstacle : Aucune stratégie de développement disponible. Il n'existe que des stratégies sectorielles.	Action prioritaire : Élaborer une stratégie nationale de développement consensuelle
Alignement	Obstacles : <ul style="list-style-type: none"> Faiblesse des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés Faibles capacités des personnels 	Actions prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> Améliorer le processus de préparation des budgets pour prendre en compte l'ensemble des ressources Entreprendre une réforme des finances publiques Renforcer les capacités
Harmonisation	Obstacle : Disparition de l'appui budgétaire suite à la suspension de l'aide en 2009 Réussite : Travaux analytiques coordonnés ont permis un maintien du dialogue entre bailleurs malgré l'absence de contact avec les autorités	Action prioritaire : Remplir les conditions de mise en œuvre de l'aide budgétaire
Gestion axée sur les résultats	Obstacle : Systèmes de suivi-évaluation en veilleuse ne facilitant pas l'adoption d'une gestion axée sur les résultats;	Action prioritaire : Définir et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités pour améliorer la gestion et le suivi des politiques publiques ainsi que leur évaluation.
Responsabilité mutuelle	Obstacles : <ul style="list-style-type: none"> Le refus de la communauté internationale de reconnaître le gouvernement de transition empêche l'instauration d'un dialogue entre donateurs et gouvernement Absence de mécanismes permettant à la population d'orienter les décisions politiques de son gouvernement 	Actions prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> Entreprendre les réformes politiques et institutionnelles pour redonner confiance aux populations et aux partenaires. Faire participer toutes les couches sociales à l'élaboration d'une stratégie consensuelle de sortie de crise qui prenne en charge toutes les demandes.

RÉSUMÉ DES PROGRÈS RÉALISÉS

LES PROGRÈS VIS-À-VIS DES INDICATEURS de la Déclaration de Paris dépend d'améliorations à la charge tant des donateurs que des pays partenaires.

Depuis 2005, les objectifs pour Madagascar ont été atteints pour deux indicateurs (renforcement des capacités pour un soutien coordonné et déliement de l'aide) parmi les dix indicateurs pour lesquels un objectif-cible est disponible. Des reculs importants sont notés pour l'ensemble des autres indicateurs : fiabilité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques; alignement sur les priorités nationales; utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques; utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés; utilisation de procédures ou dispositifs communs; missions conjointes sur le terrain et travaux analytiques coordonnés.

À PROPOS DE L'ENQUÊTE

Ce chapitre présente les progrès réalisés sur les indicateurs quantitatifs fournis par l'enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris; il se fonde sur des données fournies par le gouvernement et les donateurs à Madagascar, l'OCDE et la Banque mondiale. Il s'inspire en outre de données qualitatives soumises à l'OCDE par le gouvernement national, qui incorporent les observations des donateurs et d'autres acteurs. Ceux-ci soulignent qu'il est possible que, par endroits, les définitions et les concepts aient été interprétés différemment par les personnes interrogées en 2011 par rapport aux années précédentes. Il convient dès lors d'exercer une certaine prudence en procédant à l'analyse des tendances mises en évidence par les indicateurs.

Les réponses à l'Enquête 2011 concernent 13 donateurs et 90 % de l'aide programmable pour le pays.

Madagascar a adhéré à la Déclaration de Paris, mais les principes qui gouvernent cette volonté s'appliquent difficilement à la situation du pays depuis 2009 car la crise politique interne a entraîné un désengagement partiel des donateurs. Cependant, des efforts sont aujourd'hui menés de part et d'autre pour maintenir un volume minimum d'aide pour le pays, après une suspension massive en 2009. Les volumes n'atteignent cependant pas ceux de 2008, année où l'APD avait atteint 842.8 USD millions (WDI, 2011). Il est certain que seule une normalisation de la situation politique peut renverser la tendance. Globalement, tous les donateurs ont continué autant que possible à mettre en œuvre leur aide dans le respect des critères de l'efficacité de l'aide et ont concentré leurs efforts au niveau des communes et populations les plus vulnérables. ■

APPROPRIATION

L'AIDE S'AVÈRE LA PLUS EFFICACE lorsqu'elle vient appuyer une approche du développement que le pays lui-même s'est appropriée; elle est moins efficace lorsque les politiques et approches concernant l'aide sont dictées par les donateurs. Dans le contexte de la Déclaration de Paris, l'appropriation concerne la capacité d'un pays à mener de front deux activités interdépendantes : d'une part, prendre en charge efficacement la direction de ses politiques et de ses stratégies de développement, d'autre part coordonner les efforts des divers acteurs du développement intervenant dans le pays.

L'indicateur 1 évalue l'utilité opérationnelle de la stratégie de développement du pays concerné. Il examine en particulier l'existence d'une politique de développement officielle à l'échelle nationale (c'est-à-dire un cadre stratégique unifié), dans quelle mesure des priorités ont été établies, et si ces politiques sont reliées au budget annuel et comptabilisées dans celui-ci. Toutes ces caractéristiques sont importantes en ce qu'elles permettent au pays d'exploiter les ressources domestiques en faveur du développement, et fournissent une base permettant

INDICATEUR 1
Les pays ont-ils des stratégies de développement opérationnelles?

l'alignement de l'aide aux priorités du développement. La Banque mondiale a converti les données fournies par chaque pays en un score, ceci à l'aide de la méthodologie déjà utilisée pour les enquêtes de 2006 et 2008. Ce score s'échelonne sur cinq points, allant de A (le score le plus élevé) à E (le plus faible). L'objectif-cible de la Déclaration de Paris était que 75 % des pays partenaires obtiennent un score de A ou B d'ici à 2010.

Dans l'Enquête 2011, Madagascar a obtenu un score de D ce qui signifie que le pays n'a pas une stratégie de développement clairement définie et structurée mais seulement des éléments de stratégie. La dernière stratégie de développement en date est le Plan d'action de Madagascar élaboré en 2006 pour la période 2007-12. Le pays cherche cependant à mettre en œuvre les stratégies sectorielles dont le pays dispose pour les secteurs sociaux mais il n'existe plus de cadre unique de développement partagé avec les donateurs depuis le début de la transition politique en mars 2009. Les indicateurs utilisés pour l'élaboration du Plan d'action de Madagascar servent toujours de référence pour le suivi et l'évaluation des projets entrepris par la partie nationale. Pour leur part, les donateurs disposent de leurs propres cadres stratégiques et de leurs propres objectifs établis avant la crise et qu'ils ont tenté d'adapter au nouveau contexte politique national. Par exemple, le système des Nations Unies a adopté une stratégie intérimaire qui détermine de nouveaux objectifs pour les secteurs sociaux. La Banque africaine de développement a prolongé son document stratégique de partenariat 2005-09 jusqu'en 2012.

Dans la perspective de la reconnaissance internationale des autorités de transition, la partie nationale affirme qu'une stratégie de court terme, appelée Document de référence des actions gouvernementales, est en préparation. Cependant, aucune certitude n'existe quant à la reconnaissance de ces futurs cadres stratégiques par les acteurs nationaux tels que la société civile ou par la communauté des donateurs.

Selon la partie nationale, les priorités exprimées par les structures nationales et régionales de mise en œuvre des programmes sectoriels ainsi que celles exprimées par la société civile sont officiellement intégrées aux révisions annuelles des objectifs. Le ministère des Finances et du Budget indique que les cibles annuelles des stratégies sectorielles prennent en compte les Objectifs du millénaire pour le développement et font l'objet de travaux cohérents et concertés. Il n'existe cependant aucun rapport disponible pour le confirmer. ■

ALIGNEMENT

UNE AIDE FRAGMENTÉE et dont les modalités sont dictées par les donateurs est moins efficace. Pour que l'aide soit efficace, elle doit s'appuyer sur les stratégies nationales de développement, utiliser et aider au renforcement de la capacité des systèmes nationaux, notamment pour la passation des marchés et la gestion des finances publiques. La Déclaration de Paris envisage que les donateurs organisent l'aide qu'ils octroient en fonction des priorités et objectifs des pays partenaires. Les indicateurs 2 à 8 de la Déclaration de Paris évaluent divers aspects de cet alignement.

Les indicateurs d'alignement ayant le plus progressé et atteint les objectifs fixés sont au nombre de 2 : le renforcement des capacités par un soutien coordonné et le déliement de l'aide. Pour tous les autres indicateurs d'alignement un recul est observé. Cette situation est due à la persistance de la crise sociopolitique. Les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés ont été jugés peu fiables. Cette situation est aggravée par l'absence de stratégie et la faiblesse des capacités des personnels.

L'indicateur 2 concerne deux aspects des systèmes nationaux : la gestion des finances publiques et la passation des marchés. Ces systèmes adhèrent-ils aux bonnes pratiques en vigueur ou un programme de réformes a-t-il été mis en place dans ce but? Si les pays possèdent des systèmes fiables, les donateurs sont encouragés à en faire usage pour la fourniture et la gestion de l'aide. Dès lors, l'aide peut être alignée de plus près sur les stratégies nationales de développement.

INDICATEUR 2

Construire des systèmes nationaux fiables

L'indicateur 2a de la Déclaration de Paris évalue si les systèmes de gestion des finances publiques adhèrent globalement aux bonnes pratiques généralement acceptées ou si des programmes de réformes crédibles ont été mis en place dans ce sens. L'évaluation s'appuie sur le score EPIN (Évaluation de la politique et des institutions nationales) de la Banque mondiale mesurant la qualité des systèmes de gestion des finances publiques et utilise une échelle allant de 1 (très faible) à 6 (très élevée).

Pour obtenir un score élevé, un pays doit remplir les trois critères suivants : il doit disposer d'un budget détaillé et crédible reflétant ses priorités en matière de politiques; il doit posséder des systèmes de gestion financière efficaces permettant de garantir la mise en œuvre de ce budget de façon contrôlée et prévisible; il doit posséder des systèmes de notification comptable et fiscale précis et rapides, incluant la publication en temps utile de comptes publics audités accompagnés de dispositifs de suivi efficaces. L'objectif global pour 2010 était que la moitié des pays partenaires aient progressé d'au moins un cran (soit 0.5 point) entre 2005 et 2010.

Madagascar a obtenu le score de 3 en 2010 et a donc reculé par rapport à 2007 où le score était de 3.5 correspondant à l'objectif-cible. Cet indicateur est renseigné par les évaluations de la politique et des institutions nationales réalisées par la Banque mondiale. Il s'y ajoute une observation qualitative au sujet des réformes douanières et fiscales qui ont été entreprises en 2008. Malgré la crise, les acquis de la politique fiscale à Madagascar ont pu être maintenus. Les performances du pays constituent un effort à louer compte tenu du contexte de crise politique et des difficultés de maintenir à un niveau acceptable la qualité des politiques publiques. Cet effort est du reste salué dans une note de la Banque mondiale en 2010.

L'indicateur 2b a été mesuré pour la première fois en 2008 par 17 pays à travers un processus d'auto-évaluation utilisant une méthodologie mise au point par l'équipe de projet du CAD-OCDE sur la passation des marchés. Cette méthodologie comprend des indicateurs de base utilisés pour comparer les systèmes d'un pays aux bonnes pratiques acceptées à l'échelle internationale, ainsi qu'un nouvel ensemble d'indicateurs. Ceux-ci évaluent la performance globale du système, le respect de la législation et des normes nationales et déterminent si un programme de réformes a été mis en place. Les résultats sont inscrits sur une échelle de performance à quatre points allant de A (la performance la plus élevée) à D (la plus faible). L'objectif-cible pour 2010 était qu'un tiers des pays partenaires progresse d'au moins un cran sur l'échelle (soit de D à C, de C à B, ou de B à A), même si l'évaluation ne concerne pas tous les pays.

Aucune information n'est fournie dans le rapport pays et cet indicateur n'est pas noté pour Madagascar.

L'utilisation et la tenue de comptes détaillés et transparents sur l'aide encouragent les donateurs à aligner leurs apports d'aide sur les priorités de développement nationales. Lorsque l'aide destinée au secteur public est inscrite dans son intégralité et de façon précise au budget de l'État, on peut conclure que les programmes d'aide correspondent bien aux politiques et processus nationaux. Ceci permet également aux autorités des pays partenaires de présenter des comptes rendus budgétaires précis et complets à leurs parlements et citoyens.

Comme valeur de substitution permettant d'évaluer l'alignement, l'indicateur 3 mesure le pourcentage des apports d'aide destinée par les donateurs au secteur public qui est comptabilisé dans le budget annuel des pays partenaires pour l'exercice fiscal concerné. L'indicateur réunit deux composantes : la mesure dans laquelle les donateurs notifient de façon complète aux pays partenaires leurs apports d'aide; et la mesure dans laquelle les pays partenaires enregistrent de façon précise l'aide versée. Les estimations budgétaires peuvent dépasser ou être en deçà des versements effectifs des donateurs, mais elles sont mesurées de la même manière pour les besoins de la mesure de l'indicateur 3, indépendamment des causes.

L'objectif-cible pour 2010 était de diminuer de moitié la part des apports d'aide non comptabilisés dans les budgets nationaux, avec au moins 85 % des apports d'aide comptabilisés dans le budget.

INDICATEUR 2a

Quelle est la fiabilité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques ?

INDICATEUR 2b

Quelle est la fiabilité des systèmes nationaux de passation des marchés ?

INDICATEUR 3

Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales

TABLEAU 3 :
Les estimations budgétaires du gouvernement sont-elles complètes et réalistes ?

	Aide comptabilisée dans le budget pour 2010 (en millions USD) a	Aide versée au secteur public durant 2010 notifié par les donateurs (en millions USD) b	2005		2007		2010*		Aide publique versée par l'intermédiaire d'autres donateurs (en millions USD)
			(référence)	(référence)	(référence)	(référence)	c = a/b (%)	c = b/a (%)	
Allemagne	0	9	--	--	83%	--	3%	--	--
BAfD	1	16	--	--	--	79%	6%	--	--
Banque mondiale	82	83	--	--	90%	--	99%	--	--
Etats-Unis	0	68	--	--	--	53%	0%	--	--
FIDA	7	16	--	--	--	--	44%	--	--
Fonds mondial	0	29	--	--	0%	--	0%	--	--
France	15	40	--	--	--	94%	38%	--	--
GAVI Alliance	0	7	--	--	--	--	0%	--	--
Institutions de l'UE	17	24	--	--	71%	--	69%	--	--
Japon	0	6	--	--	43%	--	0%	--	--
Nations Unies	41	58	--	--	78%	--	71%	--	--
Norvège	0	0	--	--	85%	--	--	--	--
Suisse	0	0	--	--	59%	--	0%	--	--
Ratio moyen / donateurs			--	--	67%	--	28%		
Total	164	357	--	--	87%	--	46%		32

* Le ratio de référence est $c = a/b$, sauf lorsque les versements comptabilisés par les autorités budgétaires sont supérieurs aux versements programmés ($c = b/a$).

En 2010, 46 % de l'aide à Madagascar a été comptabilisée dans le budget. Seule la Banque mondiale a atteint l'objectif-cible. Trois donateurs (les Institutions européennes, les Nations Unies et la France) ont maintenu la part de leur aide comptabilisée dans le budget mais qui restent cependant loin des 85 %.

En 2007 le pays affichait un score de 87%. Ce recul éloigne Madagascar de l'objectif au niveau mondial pour 2010 de la Déclaration de Paris qui est de réduire de moitié la part des apports d'aide au secteur public qui ne sont pas inscrits au budget national. Cette contre-performance par rapport à la précédente évaluation pourrait s'expliquer par la crise qui perdure et qui n'est pas favorable à un retour de confiance des donateurs dont les engagements étaient pris sur la base d'une hypothèse de sortie de crise. Aussi, l'aide au secteur public effectivement versée n'a pas été totalement inscrite au budget national. Par ailleurs, en 2010 le ministère des Finances et du Budget a extrait ses données de prévisions de la base de données (aid management platform) dont les informations n'étaient pas encore complètes, ce qui explique les décalages avec les prévisions déclarées par les donateurs. Cette base est maintenue par le secrétariat technique permanent chargé de la coordination des aides.

Pour de nombreux pays, l'aide au développement constitue une source vitale de revenus et de ressources. La possibilité de prévoir les versements effectués au titre de l'aide, tant sur le plan des montants que des échéances, est important pour permettre aux pays de gérer leurs finances publiques et entreprendre une planification réaliste du développement. La Déclaration de Paris appelle les donateurs à fournir une liste indicative fiable d'engagements au titre de l'aide s'inscrivant dans un cadre pluriannuel, et à verser l'aide en temps voulu et en respectant les échéances convenues.

L'indicateur 7 examine la prévisibilité annuelle de l'aide au secteur public en mesurant la part des versements d'aide prévus (selon les informations fournies par les donateurs) qui figure dans leur système de comptabilité comme ayant effectivement été versée. L'indicateur 7 évalue la prévisibilité selon deux angles d'approche. Le premier angle est la capacité conjointe des donateurs et des gouvernements à respecter les échéances convenues pour les versements d'aide. Le deuxième angle concerne la capacité des gouvernements à enregistrer tels qu'ils les ont reçus dans leur système comptable les versements effectués par les donateurs au secteur public. L'indicateur 7 est conçu pour encourager les progrès sur les deux plans, et il a pour but de diminuer de moitié, d'ici 2010, la part de l'aide non versée (et n'apparaissant pas dans le système comptable du gouvernement)

durant l'exercice concerné. Le but ultime est d'améliorer non seulement la prévisibilité des versements en tant que tels, mais aussi la précision avec laquelle ces versements sont enregistrés dans les systèmes gouvernementaux – aspect primordial de l'appropriation, de la responsabilisation et de la transparence.

	Versements enregistrés par l'administration en 2010 (en millions USD) a	Versements programmés par les donateurs en 2010 (en millions USD) b	2005		2007		2010*		Référence: Aide versée au secteur public durant 2010 notifiée par les donateurs (en millions USD) d	Référence: % d'aide programmée par les donateurs pour 2010 et notifiée par les donateurs comme versée en 2010** (%)	
			(référence)	(référence)	(référence)	(référence)	c = a / b	c = b / a		e = d / b	e = b / d
Allemagne	10	9	--	89%			89%	9	100%		
BAfD	48	70	--		34%		69%	16	23%		
Banque mondiale	31	52	--	96%			59%	83		63%	
Etats-Unis	9	54	--	67%			17%	68		79%	
FIDA	8	20	--	--			39%	16	78%		
Fonds mondial	3	12	--	0%			23%	29		42%	
France	20	42	--	64%			49%	40	96%		
GAVI Alliance	2	12	--	--			14%	7	58%		
Institutions de l'UE	39	0	--	77%			0%	24		0%	
Japon	17	6	--	27%			36%	6	100%		
Nations Unies	20	76	--	58%			27%	58	76%		
Norvège	0	0	--	38%			0%	0	--		
Suisse	0	0	--	9%			0%	0	50%		
Ratio moyen / donateurs			--	51%			32%			64%	
Total	208	354	--	79%			59%	357		99%	

* Le ratio de référence est $c = a/b$, sauf lorsque les versements comptabilisés par les autorités budgétaires sont supérieurs aux versements programmés ($c = b/a$).

** Le ratio de référence est $e = d/b$, sauf lorsque les versements notifiés par les donateurs sont supérieurs aux versements programmés ($e = b/d$).

Un objectif-cible n'a pas pu être fixé l'indicateur 7 vu l'absence de données pour 2005 à Madagascar qui n'a pas participé à l'Enquête 2006. En 2010, 59% de l'aide versée au secteur public a été notifiée par les donateurs, contre 79% en 2007. Pour les Institutions européennes, des procédures de gel budgétaire entreprises en 2009 ont donné lieu à une notification officielle très tardive qui n'a pas été prise en compte par l'enquête. La Norvège et certaines agences du système des Nations Unies n'ont pas pu faire de notification officielle de leur aide pour l'année 2010 en raison de procédures de gel budgétaire similaires. Les donateurs qui ont programmé leur aide sans tenir compte de la crise ont annulé leur appui budgétaire et ont également refusé d'approuver de nouveaux projets.

Des capacités restreintes constituent un frein sérieux aux progrès, à la fois en ce qui concerne la gestion de l'aide (la capacité des pays partenaires à capter, coordonner et utiliser plus efficacement les apports d'aide), et plus généralement en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre des politiques et la prestation de services.

En vertu de la Déclaration de Paris, les donateurs se sont engagés à apporter une coopération technique qui soit coordonnée avec les stratégies et programmes des pays partenaires. Cette approche vise à renforcer les capacités tout en répondant aux besoins des pays partenaires. C'est le pays partenaire qui prend les rênes du renforcement efficace des capacités.

L'indicateur 4 s'attache à évaluer dans quelle mesure la coopération technique des donateurs (qui contribue considérablement au renforcement des capacités) est dirigée par le pays et bien coordonnée. Il présente la mesure dans laquelle la coopération technique est en ligne avec les objectifs fixés par les autorités, les autorités ont le

TABLEAU 4 :
Les versements sont-ils effectués en temps utile et sont-ils enregistrés par le gouvernement ?

INDICATEUR 4
Renforcer les capacités par un soutien coordonné

contrôle de cette assistance et des mécanismes sont en place pour coordonner les appuis des différents donateurs. L'objectif-cible de la Déclaration de Paris est que 50 % des apports de coopération technique soient mis en œuvre dans le cadre de programmes coordonnés conformes aux stratégies nationales de développement d'ici 2010.

TABLEAU 5 :
Dans quelle mesure la coopération technique est-elle coordonnée avec les programmes nationaux ?

	Coopération technique coordonnée (en millions USD) a	Coopération technique totale (en millions USD) b	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 (%) c = a / b
Allemagne	5	5	--	42%	100%
BAfD	0	0	--	20%	0%
Banque mondiale	25	25	--	100%	100%
Etats-Unis	0	0	--	60%	--
FIDA	0	0	--	--	0%
Fonds mondial	0	0	--	--	--
France	12	13	--	97%	89%
GAVI Alliance	0	0	--	--	--
Institutions de l'UE	0	4	--	9%	0%
Japon	6	6	--	99%	100%
Nations Unies	2	8	--	60%	22%
Norvège	0	0	--	100%	--
Suisse	0	3	--	100%	0%
Total	50	64	--	71%	77%

En 2010, la coopération technique représentait un montant de 64 millions USD. Sur ce volume, la coopération technique coordonnée représentait un montant de 50 millions USD, soit 77 % de la coopération technique totale. En 2007, la coopération technique représentait également 14 % du total de l'aide versée (USD 98 millions) dont 71 % (USD 69 millions) étaient alors coordonnés : il y a donc eu une amélioration des performances pour cet indicateur. Il s'agit d'un résultat positif mais qu'il convient de nuancer pour ne pas y voir une tendance uniforme. L'Allemagne, la Banque mondiale et le Japon déclarent que leur coopération technique est entièrement coordonnée ; pour la France le score est de 89 %. Le système des Nations Unies totalise 22 % de coopération technique coordonnée, tandis que pour un certain nombre de donateurs, la part de celle-ci est nulle (Banque africaine de développement, FIDA, Institutions européennes, Suisse).

INDICATEUR 5
Utilisation des systèmes nationaux

L'utilisation par les donateurs des institutions et systèmes établis d'un pays partenaire augmente l'efficacité de l'aide en renforçant la capacité à long terme du partenaire à développer des politiques, à les mettre en œuvre et à en rendre compte tant à ses citoyens qu'à son parlement. La Déclaration de Paris encourage les donateurs à utiliser davantage les systèmes nationaux présentant une qualité suffisante, et à collaborer avec les pays partenaires pour renforcer les systèmes présentant des faiblesses. L'indicateur 5 est directement lié à l'indicateur 2 sur la qualité de la gestion des finances publiques et des systèmes de passation des marchés.

INDICATEUR 5a
Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques

L'indicateur 5a mesure dans quelle mesure les donateurs font appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires lorsqu'ils apportent des financements au secteur public. Il mesure le volume d'aide faisant appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires (exécution du budget, notification financière et audit) en proportion de l'aide totale versée au secteur public. L'objectif-cible pour 2010 est lié à l'indicateur 2a sur la qualité des systèmes de gestion des finances publiques. Pour les pays partenaires qui affichent un score de 5 ou plus sur l'échelle de l'indicateur 2a, l'objectif était de réduire de deux tiers la part des apports au secteur public ne faisant pas appel à leurs systèmes de gestion des finances publiques. Pour les pays partenaires affichant un score compris entre 3.5 et 4.5 à l'indicateur 2a, l'objectif était une réduction d'un tiers de la part de l'aide versée au secteur public ne faisant pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires. Il n'y a pas d'objectif pour les pays dont le score est inférieur à 3.5.

En 2010, 12 % de l'aide apportée à Madagascar a fait appel à ses systèmes de gestion des finances publiques contre 26 % en 2007.

	Aide versée au secteur public (en millions USD) a	Systèmes de gestion des finances publiques						Systèmes de passation des marchés			
		Système d'exécution du budget (en millions USD) b	Système de reddition de comptes (en millions USD) c	Système de contrôle financier (en millions USD) d	2005	2007	2010	Systèmes de passation des marchés (en millions USD) e	2005	2007	2010
					(référence)	(référence)	(%) avg(b,c,d)/a		(référence)	(référence)	(%)
Allemagne	9	0	4	4	--	0%	32%	4	--	1%	48%
BAfD	16	0	0	0	--	80%	0%	0	--	89%	0%
Banque mondiale	83	0	0	0	--	18%	0%	0	--	18%	0%
Etats-Unis	68	0	0	0	--	0%	0%	0	--	0%	0%
FIDA	16	16	16	16	--	--	100%	16	--	--	100%
Fonds mondial	29	0	0	0	--	0%	0%	2	--	3%	6%
France	40	26	26	26	--	26%	65%	26	--	63%	65%
GAVI Alliance	7	0	0	0	--	--	0%	0	--	--	0%
Institutions de l'UE	24	0	0	0	--	22%	0%	0	--	22%	0%
Japon	6	0	0	0	--	9%	0%	0	--	9%	0%
Nations Unies	58	0	0	0	--	10%	0%	0	--	24%	0%
Norvège	0	0	0	0	--	62%	--	0	--	99%	--
Suisse	0	0	0	0	--	0%	0%	0	--	100%	0%
Total	357	41	46	46	--	21%	12%	48	--	26%	13%

TABLEAU 6 :
Quelle proportion
de l'aide à destination
du secteur public fait-elle
appel aux systèmes
nationaux ?

L'indicateur 5b suit le même type d'objectif par palier que l'indicateur 5a et est fonction de l'indicateur 2b sur la qualité des systèmes de passation des marchés. Pour les pays qui affichent un score A sur l'échelle de performance des systèmes de passation des marchés, l'objectif est de réduire de deux tiers la part des apports au secteur public ne faisant pas appel à leurs systèmes de passation des marchés. Dans les pays partenaires qui affichent un score B, l'objectif est une réduction d'un tiers.

En 2010, 13 % de l'aide apportée au Madagascar a fait appel à ses systèmes de passation des marchés, contre 26 % en 2007.

Les performances pour ces deux indicateurs éloignent Madagascar des objectifs globaux correspondants à la Déclaration de Paris qui sont de réduire d'un tiers la part des apports au secteur public qui ne font pas appel aux systèmes nationaux de gestion des finances publiques et la part des apports au secteur public qui ne font pas appel aux systèmes nationaux de passation des marchés publiques. Pour ces deux ensembles de procédures, 9 donateurs sur 13 enregistrent un montant nul en raison du gel de l'appui budgétaire et du contournement des procédures nationales depuis 2009. Cette position traduit une réserve due à la persistance de la crise sociopolitique du pays.

Certains donateurs établissent des unités parallèles de mise en œuvre destinées à appuyer les projets ou programmes de développement qu'ils financent. Ces unités sont dites « parallèles » car elles sont créées par les donateurs et opèrent en dehors des structures institutionnelles et administratives existantes des pays partenaires. Sur le court terme, les unités parallèles de mise en œuvre peuvent être utiles pour établir de bonnes pratiques et promouvoir une gestion efficace des projets. Sur le long terme en revanche, ces unités ont tendance à saper les efforts nationaux de renforcement des capacités, à déformer les salaires et à nuire à la reddition de comptes.

La Déclaration de Paris encourage donc les donateurs à « éviter dans toute la mesure du possible la mise en place de structures spécifiquement chargées de la gestion quotidienne et de la mise en œuvre des projets et programmes financés par l'aide ». L'indicateur 6 recense le nombre d'unités parallèles de mise en œuvre utilisées dans les pays partenaires. L'objectif-cible pour 2010 était de réduire des deux tiers le nombre de ces unités parallèles dans chaque pays partenaire.

Aucun objectif-cible n'a été fixé pour cet indicateur en l'absence de données pour 2005 à Madagascar qui n'a pas participé à l'Enquête 2006. En 2010, 55 unités parallèles ont été utilisées contre 48 en 2007. Il s'agit donc

INDICATEUR 5b
Utilisation des systèmes
nationaux de passation
des marchés

INDICATEUR 6
Éviter les structures
de mise en œuvre
parallèles

TABLEAU 7 :
Combien d'unités
de réalisation de projets
sont-elles parallèles
aux structures nationales ?

	Unités parallèles de mise en œuvre des projets		
	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 (en nombre)
Allemagne	--	0	0
BAfD	--	7	0
Banque mondiale	--	8	0
Etats-Unis	--	12	1
FIDA	--	--	0
Fonds mondial	--	0	0
France	--	2	4
GAVI Alliance	--	--	0
Institutions de l'UE	--	3	1
Japon	--	0	0
Nations Unies	--	16	49
Norvège	--	0	0
Suisse	--	0	1
Total	--	48	56

d'une détérioration. Quatre donateurs sont concernés : le système des Nations Unies (49) ; la France (4) ; les Institutions européennes (1) et la Suisse (1). Cependant, la création de ces unités dépend d'accords officiels entre le pays et les donateurs.

INDICATEUR 8
L'aide est déliée

L'aide est dite « liée » quand elle est suspendue à la condition que des biens et services soient achetés au pays donateur. L'aide liée coûte plus cher, elle augmente les fardeaux administratifs et réduit les options ouvertes aux pays partenaires. Une aide non liée contribue au renforcement de la capacité des pays partenaires à gérer leurs ressources et à fournir des biens et services.

Les chiffres sur l'aide déliée proviennent d'informations fournies sur une base volontaire par les donateurs membres du CAD-OCDE. L'objectif pour 2010 était de « poursuivre les progrès ».

Au total, 92 % de l'aide est non liée. Ce score est en progrès par rapport à 2007 où le score était de 83 %. L'objectif de poursuivre l'effort est atteint. ■

TABLEAU 8 :
Quelle part de l'aide
bilatérale est non liée ?

	Montant d'aide bilatérale notifié au CAD en 2009	Aide non-liée	2005 (référence)	2007 (référence)	Part de l'aide non-liée
Allemagne	2.2	2.2	90%	100%	100%
Autriche	0.4	0.4	100%	48%	100%
Belgique	0.2	0.2	100%	100%	100%
Canada	1.1	1.1	100%	0%	100%
Corée	0.5	0.5	--	96%	100%
Espagne	1.7	1.5	100%	0%	91%
Etats-Unis	51.5	46.1	70%	51%	90%
Finlande	0.0	0.0	--	--	--
France	28.7	28.7	91%	82%	100%
Grèce	0.0	0.0	--	0%	0%
Irlande	0.0	0.0	--	--	100%
Italie	2.5	0.0	100%	10%	1%
Japon	1.6	1.6	100%	100%	100%
Luxembourg	0.6	0.6	100%	100%	100%
Norvège	11.8	11.8	100%	100%	100%
Pays-Bas	0.0	0.0	0%	100%	0%
Royaume-Uni	1.2	1.2	100%	100%	100%
Suède	0.5	0.5	100%	100%	100%
Suisse	1.6	1.5	68%	85%	94%
Total	106	98	92%	83%	92%

Source : Système de notification des pays créanciers (OCDE).

HARMONISATION

LA MAUVAISE COORDINATION DE L'AIDE accroît les coûts tant pour les donateurs que pour les pays partenaires et appauvrit considérablement la valeur réelle de l'aide. L'harmonisation des procédures de fourniture de l'aide et l'adoption de dispositifs communs contribuent à réduire la duplication des efforts et diminuent les coûts de transaction liés à la gestion de l'aide. La Déclaration de Paris porte sur deux aspects permettant d'évaluer l'harmonisation globale : l'utilisation de dispositifs communs dans le cadre d'approches-programmes et la mesure dans laquelle les donateurs et les pays partenaires mènent des missions conjointes et coordonnent leurs travaux analytiques.

L'efficacité de l'aide est améliorée lorsque les donateurs utilisent des dispositifs communs pour gérer et fournir l'aide en soutenant les priorités des pays partenaires. Un mécanisme efficace de coordination de l'aide intègre des objectifs communs et les intérêts des diverses parties prenantes. L'indicateur 9 évalue la collaboration entre donateurs – et entre les donateurs et les gouvernements et organisations partenaires – en mesurant la proportion totale d'APD versée dans le cadre d'approches-programmes. En pratique, le terme d'approche-programme peut englober des modalités très différentes, et l'harmonisation se fait à divers niveaux.

Le pays partenaire est chargé, à un certain niveau, de définir des programmes clairs qu'il s'approprie (par exemple une politique ou un programme sectoriels) et d'établir un cadre budgétaire unique centralisant toutes les ressources (nationales comme externes). Les donateurs doivent de leur côté prendre des mesures pour faire appel aux systèmes locaux pour la conception et la mise en œuvre des programmes, leur gestion financière, leur suivi et leur évaluation. En définitive, les pays partenaires et les donateurs sont responsables conjointement de la coordination avec les donateurs et de l'harmonisation des procédures utilisées par ceux-ci. L'objectif cible pour 2010 était que deux tiers des apports d'aide soient fournis dans le cadre d'approches-programmes.

INDICATEUR 9 Utilisation de dispositifs communs

	Approches fondées sur des programmes			Total des apports d'aide versés (en millions USD) d	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 (%) e = c / d
	Soutien budgétaire (en millions USD) a	Autres approches fondées sur des programmes (en millions USD) b	Total (en millions USD) c = a + b				
	Allemagne	0	0				
BAfD	0	0	0	16	--	90%	0%
Banque mondiale	0	0	0	83	--	56%	0%
Etats-Unis	0	0	0	68	--	53%	0%
FIDA	0	0	0	16	--	--	0%
Fonds mondial	0	0	0	62	--	0%	0%
France	0	7	7	56	--	26%	13%
GAVI Alliance	0	7	7	7	--	--	100%
Institutions de l'UE	0	3	3	30	--	20%	9%
Japon	0	6	6	6	--	100%	100%
Nations Unies	0	16	16	77	--	37%	21%
Norvège	0	0	0	10	--	68%	0%
Suisse	0	0	0	3	--	10%	0%
Total	0	40	40	442	--	44%	9%

TABLEAU 9 :
Dans quelle mesure l'aide est-elle fournie dans le cadre d'approches-programmes ?

Au total, 9% de l'aide est versée dans le cadre d'approches fondées sur des programmes contre 44% en 2007, traduisant ainsi un grand recul. L'approche-programme sous forme d'appui budgétaire enregistre un montant nul pour l'année 2010. L'explication de cette contreperformance serait la disparition de l'appui budgétaire à la suite des suspensions d'aide en 2009. Sur 13 donateurs répondant à l'enquête, 5 d'entre eux déclarent avoir versé de l'aide dans le cadre d'une approche fondée sur des programmes pour un montant cumulé de 40 millions USD. Le Japon et l'Alliance GAVI sont les seuls donateurs à déclarer l'intégralité de leurs versements

sous cette dernière catégorie. En effet, les versements de ces donateurs avaient été programmés dans un cadre budgétaire antérieur à 2009 en concertation avec les autorités nationales. En 2010, cette concertation est toujours valable au niveau technique et la durée de ces projets a pu être prolongée. La catégorie des approches programmes non budgétaires comprend le montant du fonds catalytique « Éducation pour tous » (14 millions USD) géré par UNICEF. Il s'agit d'un financement coordonné qui correspond aux critères de l'approche-programme. Il n'est pas possible de distinguer les contributions individuelles des donateurs puisqu'il s'agit d'un fonds global.

INDICATEUR 10a
Missions conjointes
sur le terrain

Une des doléances les plus fréquentes des pays partenaires est que les donateurs leur font part d'exigences trop nombreuses sur leurs ressources limitées. Les autorités nationales passent trop de temps à rencontrer les représentants des donateurs et à répondre à leurs nombreuses demandes. La Déclaration de Paris estime que, dans toute la mesure du possible, il incombe aux donateurs de s'assurer que les missions et travaux analytiques qu'ils commanditent sont entrepris conjointement – autrement dit que le fardeau que représentent de tels travaux soit partagé. L'objectif-cible pour 2010 était que 40% des missions des donateurs soient effectuées conjointement.

TABLEAU 10 :
Combien de missions
de donateurs sont-elles
coordonnées ?

	Missions coordonnées* (en nombre) a	Total missions (en nombre) b	2005* (référence)	2007* (référence)	2010* (%) c = a / b
Allemagne	0	0	--	57%	--
BAfD	3	5	--	23%	60%
Banque mondiale	0	15	--	62%	0%
Etats-Unis	0	2	--	31%	0%
FIDA	0	0	--	--	--
Fonds mondial	0	3	--	75%	0%
France	6	76	--	25%	8%
GAVI Alliance	0	0	--	--	--
Institutions de l'UE	5	66	--	63%	8%
Japon	0	2	--	51%	0%
Nations Unies	24	180	--	33%	13%
Norvège	1	1	--	22%	100%
Suisse	2	9	--	25%	22%
Total	27	359	--	24%	7%

*Note : le nombre total de missions coordonnées a été minoré afin d'éviter une double comptabilisation. Un coefficient de pondération de 35% lui a été appliqué.

Au total, il y a eu 359 missions sur le terrain, ce qui est une nette diminution par rapport à 2007 qui en comptait 509. Cependant, la part des missions coordonnées a également chuté de 24% à 7%. Il ne s'agit pas d'une tendance uniforme parmi les donateurs. En effet, l'évolution du nombre de missions sur le terrain par donneur de 2007 à 2010 montre des réductions très fortes pour : l'Allemagne qui n'a conduit aucune mission sur le terrain donnant lieu à une demande de rencontre avec les autorités en 2010 alors qu'elle en déclarait 23 pour l'année 2007; le Japon qui est passé de 63 à 2 missions; ou encore pour la Banque africaine de développement dont le total de est passé de 26 à 5 missions. On constate au contraire des augmentations pour d'autres donateurs comme les Institutions européennes (8 à 66 missions) et la France (36 à 76 missions). Les donateurs qui ont fortement réduit le nombre de leurs missions appliquent les restrictions de l'aide qui limitent ou interdisent leurs contacts officiels avec les autorités. Les donateurs qui ont au contraire augmenté le nombre de leurs missions l'ont fait pour soutenir des secteurs dont les indicateurs se dégradaient. En particulier, les agences du système des Nations Unies ont eu recours à de nombreuses missions sur le terrain pour appuyer des projets de sécurité alimentaire et de renforcement du secteur de la santé.

Les travaux analytiques par pays recouvrent les analyses et diagnostics requis pour étayer le dialogue sur les politiques et pour élaborer et mettre en œuvre les stratégies-pays. Ces travaux prennent la forme d'études et de stratégies à l'échelle nationale ou sectorielle, d'évaluations par pays et de notes de réflexion. La Déclaration de Paris prévoit que les donateurs devraient mener conjointement dans la mesure du possible les travaux analytiques afin de réduire les coûts de transaction pour les autorités des pays partenaires, d'éviter les travaux faisant double emploi et d'aider au renforcement de la communauté de vues entre donateurs. L'indicateur 10b mesure le pourcentage de travaux analytiques par pays effectués conjointement. L'objectif-cible pour 2010 était que 66 % des travaux analytiques par pays soient effectués conjointement.

INDICATEUR 10b
Travaux analytiques
par pays effectués
conjointement

	Travaux coordonnés* (en nombre) a	Total travaux d'analyse (en nombre) b	2005* (référence)	2007* (référence)	2010* (%) c = a / b
Allemagne	0	0	--	50%	--
BAfD	2	2	--	100%	100%
Banque mondiale	22	22	--	100%	100%
Etats-Unis	0	19	--	50%	0%
FIDA	0	0	--	--	--
Fonds mondial	1	2	--	0%	50%
France	3	48	--	32%	6%
GAVI Alliance	0	0	--	--	--
Institutions de l'UE	2	5	--	100%	40%
Japon	0	0	--	0%	--
Nations Unies	27	51	--	58%	53%
Norvège	0	1	--	22%	0%
Suisse	2	2	--	0%	100%
Total	44	152	--	42%	29%

TABLEAU 11 :
Quelle proportion
des travaux analytiques
est-elle coordonnée ?

* Note : le nombre total de travaux coordonnés a été minoré afin d'éviter une double comptabilisation. Un coefficient de pondération de 25 % lui a été appliqué.

En 2010, 29 % des travaux analytiques ont été menés de façon conjointe contre 42 % en 2007 et contre un objectif-cible de 66 %. Trois donateurs (la Banque africaine de développement, la Suisse et la Banque mondiale) ont coordonné la totalité de leurs travaux d'analyse. En dépit du recul de la part des travaux analytiques menés de façon conjointe, il s'agit d'un aspect positif du suivi du principe d'harmonisation à Madagascar. La réalisation de travaux coordonnés a contribué au maintien du dialogue entre les donateurs. Certains de ces travaux coordonnés ont été largement partagés. Par exemple, la Banque mondiale a publié une série de notes de politique sur plusieurs sujets comme l'état de la gouvernance, les finances publiques, et les conditions du retour de la croissance économique à Madagascar.

FRAGMENTATION DE L'AIDE

La fragmentation de l'aide, c'est-à-dire un apport d'aide sous forme de nombreuses petites tranches versées par un grand nombre de donateurs, crée des coûts de transaction élevés et de fait rend difficile pour les pays partenaires la gestion de leur propre développement. Elle entraîne également un chevauchement et un gaspillage des efforts parmi les donateurs.

L'aide est très fragmentée. En effet, Madagascar reçoit de l'aide de 25 donateurs pour un montant global de 359 millions USD répartis sur 12 secteurs avec une moyenne par secteur de 29.8 millions USD. La France, les États-Unis, les Institutions européennes et la Banque mondiale sont les principaux donateurs. Au total, 60 % de l'APD est concentrée sur trois secteurs : infrastructures économiques, santé et agriculture (OCDE, 2011b). ■

GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

INDICATEUR 11

Les pays sont-ils dotés de cadres d'évaluation orientés vers les résultats ?

LES DONNEURS COMME LES PAYS PARTENAIRES doivent gérer les ressources en se concentrant sur l'obtention de résultats bien définis. Ils doivent mesurer les progrès accomplis et utiliser ces données pour améliorer le processus de décision et les futurs résultats. Ceci suppose un renforcement des capacités et une orientation croissante vers la gestion axée sur les résultats. On attend des pays qu'ils développent à un coût abordable des cadres d'évaluation et de notification orientés vers les résultats, et les donateurs doivent de leur côté s'engager à utiliser ces cadres et à harmoniser leurs exigences en matière de notification.

L'indicateur 11 évalue la qualité des cadres de suivi axés sur les résultats du pays concerné. Il tient notamment compte de la qualité des informations produites, de l'accès des parties prenantes à ces informations et de la mesure dans laquelle celles-ci sont utilisées dans le cadre du système de suivi et d'évaluation du pays. Chaque gouvernement fournit des données correspondant à ces critères par le biais de l'enquête et qui sont ensuite traduites par la Banque mondiale en un score allant de A (score le plus élevé) à E (score le plus faible).

L'objectif-cible global de la Déclaration de Paris pour 2010 était de réduire d'un tiers la proportion de pays ne possédant pas de cadres d'évaluation transparents et pouvant être suivis.

Madagascar a obtenu le score D pour la gestion axée sur les résultats. C'est un recul par rapport au score C obtenu en 2007. Madagascar dispose d'un cadre de suivi et d'évaluation pour effectuer le suivi de la mise en œuvre de sa stratégie nationale de développement et contribuer à définir les orientations futures de sa stratégie et son processus de planification. Cependant, ce cadre a une portée géographique limitée et se limite à la collecte et à l'analyse de données statistiques portant sur des aspects de gouvernance et rendant compte des efforts du gouvernement en matière de développement. Les rapports d'avancement portent davantage sur la mise en œuvre des projets que sur la stratégie dans son ensemble. L'accès aux informations par les différentes parties prenantes n'est pas clairement établi. Le renforcement des capacités pour une maîtrise de l'approche devrait être anticipé dans une perspective de fin de crise. ■

RESPONSABILITÉ MUTUELLE

INDICATEUR 12

Responsabilité mutuelle

POUR QUE L'AIDE SOIT LA PLUS EFFICACE POSSIBLE, des mécanismes rigoureux et équilibrés de reddition de comptes sont requis à tous les niveaux. Les donateurs et les gouvernements des pays partenaires doivent rendre compte à leurs publics respectifs et entre eux de l'exécution des engagements pris sur l'aide, son efficacité et les résultats auxquels elle contribue.

L'indicateur 12 détermine l'existence pour chaque pays d'un mécanisme d'évaluation mutuelle des progrès accomplis dans l'exécution des engagements de partenariat, notamment en matière d'efficacité de l'aide. Trois critères doivent être remplis : l'existence d'une politique ou stratégie d'aide convenue entre le gouvernement du pays partenaire et les donateurs ; l'existence d'objectifs d'efficacité de l'aide propres au pays, à la fois pour le gouvernement du pays partenaire et pour les donateurs ; la présence d'une évaluation des progrès en vue de la réalisation de ces objectifs, évaluation entreprise tant par le pays partenaire que par les donateurs au cours des deux dernières années et ayant donné lieu à un dialogue élargi.

L'objectif-cible pour 2010 était que tous les pays partenaires aient mis sur pied des évaluations mutuelles des progrès accomplis selon ces critères.

Madagascar n'a pas de mécanisme d'évaluation mutuelle. Le dialogue entre les donateurs et la partie nationale est limité en raison de la situation politique. Il n'y a pas eu d'engagements formels auxquels les donateurs peuvent se référer, d'une part à cause de l'absence de reconnaissance des autorités de transition, d'autre part à cause de la suspension du parlement depuis mars 2009. ■

NOTES

Les informations quantitatives présentées dans ce chapitre proviennent des données fournies par les coordonnateurs nationaux au 31 juillet 2011, et reflètent le processus de validation de l'ensemble des parties prenantes au niveau du pays. Il n'a pas été possible de modifier ou de corriger les données reçues après cette date.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

RÉFÉRENCES

Institut national de la statistique du Madagascar (2010), *Enquête périodique auprès des ménages 2010*, disponible à www.instat.mg.

OCDE (2011a), Statistiques du CAD, <http://stats.oecd.org/Index.aspx?lang=fr>.

OECD (2011b), Country aid fragmentation tables. Pilot analysis of aid fragmentation at the partner country level drawing on evidence sourced from the OECD-DAC Creditor Reporting System. WP-EFF Task Team on Division of Labour and Complementarity, OECD, Paris.

World Development Indicators, The World Bank Group, 2011. Disponible à <http://data.worldbank.org/indicator>, consulté le 23 mai 2011.

